

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	02
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	5.3.7 Désignation des administrateurs de la commission d'appel d'offres (remplace la délibération n°4 du 13/12/22)

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES  
Alain COMBES,  
Patricia WEBER

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230829-20230829-02-DG-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 5.3.7 Désignation des administrateurs de la Commission d'appels d'offre (*remplace la délibération n°4 du 13/12/22*)

Le 29 août 2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu l'article L1414-2 du CGCT qui prévoit que la commission d'appel d'offres d'un OPH est régie par les dispositions du code de la construction et de l'habitation applicables aux commissions d'appel d'offres des organismes privés d'habitations à loyer modéré.

Vu l'article R.433-6 du CCH relatif au fonctionnement des commissions d'appel d'offres des organismes privés d'habitations à loyer modéré.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

#### ARTICLE 1 :

de désigner le Directeur Général comme Président de la commission et les trois administrateurs titulaires et les trois administrateurs suppléants suivants comme membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la commission MAPA de l'Office Public de l'Habitat dit « HERAULT LOGEMENT » :

FONCTION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Directeur Général	M DUPONT	M RODRIGUEZ
Administrateur	M MEJEAN	MME REYNES
Administrateur	M GAUDY	M COMBES
Administrateur	M ROBEQUAIN	M FERRANDO

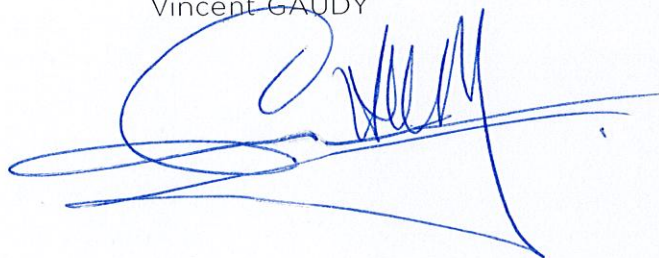
ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat illegible.